achats et signaler au ministre les difficultés de ce côté, au fur et à mesure de leur apparition. Comme les exigences en matière d'achats dans un ministère deviennent de plus en plus complexes et que les achats d'articles, peu connus du ministre, sont de plus en plus nombreux, les services de l'organisme de surveillance seraient inestimables. Le ministre et le pays auraient tout à gagner, si un organisme de surveillance était établi au sein du ministère; ce serait une espèce de contrôleur. Cet organisme pourrait même surveiller la façon dont les fournitures sont utilisées dans d'autres ministères de l'État.

• (5.40 p.m.)

L'organisme pourrait se rendre compte, par exemple, que la consommation de certains articles est extrêmement élevée, bien que la demande ne semble pas considérable et soutenue. L'accumulation de stocks peut provoquer des situations bizarres, comme lorsque le ministère de la Défense a constaté qu'il possédait des surplus considérables de pantalons pour les femmes faisant partie des forces armées. L'organisme de surveillance auquel je pense pourrait vérifier la demande d'articles de ce genre, lorsqu'on jugera que la quantité exigée est excessive, et instituer des enquêtes qui, j'en suis persuadé, mettraient fin à ce gaspillage.

Je suis heureux de constater que le ministre a pu appliquer autant de recommandations de la Commission Glassco. A mon sens, il devrait examiner à fond la recommandation visant la mise sur pied de mécanismes de contrôle permanent des achats au lieu d'attendre que l'auditeur général relève les abus. Ce serait faire preuve de prévoyance.

M. Saltsman: J'ai une autre question à poser au ministre. Étant donné qu'on a déclaré devant le comité sur le coût et le prix des produits pharmaceutiques que son ministère est en mesure d'acheter des médicaments à bon compte, les gouvernements provinciaux n'ont-ils jamais demandé au ministre d'acheter des médicaments en leur nom pour les hôpitaux?

L'hon. M. Drury: Aucune province ne nous a demandé de le faire.

M. Saltsman: Que ferait le ministère si une telle demande lui était faite?

L'hon. M. Drury: Nous serions heureux de coopérer, monsieur le président.

(Le crédit est adopté.)

Le crédit suivant est adopté:

10c. Remboursement au Compte d'avances de l'Imprimeur de la Reine pour la valeur du matériel qui est devenu désuet ou inutilisable, \$996.

M. le vice-président adjoint: Ainsi se termine l'étude des crédits supplémentaires du ministère de la Production de défense. Le comité passe maintenant à l'examen de ceux du ministère de l'Industrie.

M. Peters: Je croyais savoir que le ministre serait absent et que nous étions convenus que l'étude de ses crédits serait réservée durant son absence.

L'hon. M. Drury: Je ne savais pas que j'allais être absent.

M. Peters: Excusez-moi. Je pensais que nous étions à étudier les crédits du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'INDUSTRIE

1c. Administration centrale, y compris des subventions selon le détail des affectations. \$1.

(Le crédit est adopté.)

25c. Montant à verser au Compte de développement régional créé en vertu du paragraphe (1) de l'article 5 de la Loi stimulant le développement de certaines régions et autorisation, nonobstant les dispositions de l'article 30 de la Loi sur l'administration financière, de porter à \$275,000,000 le montant total des engagements de la présente année financière et des prochaines années financières à l'égard des subventions de développement versées en vertu de ladite loi, \$11,000,000.

[Français]

M. Laprise: Monsieur le président, je voudrais dire quelques mots au sujet de l'article 25c qui traite, je pense, des zones désignées.

Il y a quelques jours, à l'appel de l'ordre du jour, j'ai demandé à l'honorable ministre s'il avait reçu des demandes de corps publics de la région de l'Abitibi, à l'effet que cette partie de la province de Québec soit désignée comme zone à faible emploi afin de pouvoir en faire profiter les industries qui veulent s'y installer.

Chaque année, l'honorable ministre publie un rapport sur les activités de son ministère. Dans celui de 1965-1966, on définit en ces termes le rôle du ministère de l'Industrie:

Le ministère de l'Industrie a pour mission d'encourager et de faciliter l'expansion efficace de l'industrie secondaire au Canada.

A mon avis, monsieur le président, c'est un but bien louable qui devrait être poursuivi. Je pense que l'encouragement donné par le ministère a permis à de nouvelles industries de s'installer et de créer de nouveaux emplois dans des régions qui, autre-